



CITYA PECORARI

9 rue de Joinville
75019 PARIS

MAISONS-LAFFITTE, le 25/01/2022

DEVIS N° H 22.01.3559CB78

198 RUE DE CRIMÉE
75019 PARIS

TRAVAUX DE RAVALEMENT

FAÇADE RUE FAÇADES ARRIÈRES PIGNON GAUCHE

Affaire suivie par : **M. Julien SOUCHON**



Immeuble
198 RUE DE CRIMÉE - 75019 PARIS
TRAVAUX DE RAVALEMENT



Article	QUANTITATIF ESTIMATIF	U	Quantité	Prix Unitaire	Totaux
1	RAVALEMENT DE LA FAÇADE RUE				
1 01	Installation de chantier				
1 01 1	<u>Démarches administratives</u> Démarches administratives pour déclarations préalables de travaux et autorisations de voirie	Ens.	1,00		COMPRIS
1 01 2	<u>Locaux de vie</u> Pose dépose double transport de locaux spécialisés destinés au personnel de chantier Location et maintenance pour la durée du chantier <i>1 bloc sanitaire chimique</i> <i>1 réfectoire vestiaire pour 6 personnes</i> <i>Durée - 5 mois</i>	Ens.	1,00		5 918,50 €
1 01 3	<u>Alimentations</u> Tableau électrique normalisé avec raccordement au services généraux Mise en place d'une prise d'eau à partir d'un robinet de puisage	Ens.	1,00		526,50 €
		Ens.	1,00		147,80 €
1 01 4	<u>Panneau de chantier</u> Fabrication et pose d'un panneau de chantier rigide 120 x 120 comportant les noms et coordonnées des intervenants et entreprises	Ens.	1,00		319,40 €
1 01 5	<u>Constats contradictoires</u> Visite des lieux avec huissier façades à traiter Etablissement de constats avant travaux <i>Parois intérieures des appartements jouxtant les façades à traiter</i> <i>Etat des environnements</i>	Ens.	1,00		1 177,00 €
1 02	Echafaudages-Protections				
1 02 1	<u>Protection des commerces</u> Mise en place de toutes les protections nécessaires pendant la durée des travaux compris pose d'une enseigne sur l'échafaudage	Ens.	1,00		738,50 €
1 02 2	<u>Echafaudages tubulaires</u> Echafaudages tubulaires de pied Passerelles de travail et échelles de service Garde corps et tous dispositifs réglementaires Filet de protection enveloppant l'échafaudage L'ensemble pour pose dépose double transport <i>Durée - 5 mois</i>	m ²	433,00	36,10 €	15 631,30 €

Article	QUANTITATIF ESTIMATIF	U	Quantité	Prix Unitaire	Totaux
1 02 3	<u>Compléments divers</u> Certificat de conformité en fin de montage Tous remaniements nécessaires à la demande Rebouchage des scellements au démontage Mise en place d'une plateforme au 1er niveau pour mise en place des cantonnements Protection pare-gravats	Ens. Ens. Ens. Ens. Ens. ml	1,00 1,00 1,00 1,00 14,00	42,50 €	COMPRIS COMPRIS 1 082,50 € 4 060,00 € 595,00 €
1 02 4	<u>Mobilisation du matériel</u> <u>Mobilisation de base</u> <i>Mobilisation du matériel au delà de la durée contractuelle dans le cas d'évènements indépendants de l'entreprise</i>	Mois	5,00		
1 02 5	<u>Protection des ouvertures</u> Protection des ouvertures par écrans polyanes pour pose dépose et fourniture de matériaux Maintenance pendant toute la durée des travaux	m²	142,00	7,10 €	1 008,20 €
1 03	Traitement des parements en grès cérame - Solution 1				
1 03 1	<u>Nettoyage des parements</u> Lavage à l'eau froide et additionnée d'un détergent suivi d'un rinçage à l'eau clair	m²	121,00	13,60 €	1 645,60 €
1 03 2	<u>Reprise des supports - Estimation 10%</u> Sondage et purge des carreaux décollés, repose de nouveaux carreaux au plus proche de l'existant	Ens.	1,00		10 225,80 €
1 03 3	<u>Barbotine</u> Exécution d'une barbotine sur l'ensemble pour reprise des joints entre carreaux	m²	121,00	19,80 €	2 395,80 €
1 03 4	<u>Hydrofuge</u> Application à saturation d'un produit hydrofuge incolore, non filmogène et sans silicone	m²	121,00	12,40 €	1 500,40 €
	Solution 2 - Finition Talochée				
	<i>Moins value - Solution 1</i>			- 15 767,60 €	
	<i>Lavage à l'eau froide et additionnée d'un détergent suivi d'un rinçage à l'eau clair</i>	121	12,80 €	1 548,80 €	
	<i>Sondage et purge des carreaux décollés compris enduit ciment en reprise</i>	1		6 740,50 €	
	<i>Surfaçage à l'enduit minéral compatible avec l'existant appliquée en 2 opération</i>	121	18,10 €	2 190,10 €	

Article	QUANTITATIF ESTIMATIF	U	Quantité	Prix Unitaire	Totaux
	<i>Une couche d'impression</i> <i>Un couche intermédiaire</i> <i>Une couche de finition talochée</i>				
		121	33,80 €	4 089,80 €	
	<i>Solution 2 - Finition Talochée - En moins Value - H.T.</i>			- 1 198,40 €	
	<i>Solution 3 - Finition Grain de Marbre</i>				
	<i>Moins value - Solution 1</i>				- 15 767,60 €
	<i>Lavage à l'eau froide et additionnée d'un détergent suivi d'un rinçage à l'eau clair</i>	121	12,80 €	1 548,80 €	
	<i>Sondage et purge des carreaux décollés compris enduit ciment en reprise</i>	1		6 740,50 €	
	<i>Surfaçage à l'enduit minéral compatible avec l'existant appliquée en 2 opération</i>	121	18,10 €	2 190,10 €	
	<i>Une couche d'impression</i> <i>Un couche intermédiaire</i> <i>Une couche de finition organique type EDIGRANIT</i> <i>Finition grains de marbre</i>	121	53,20 €	6 437,20 €	
	<i>Solution 3 - Finition Grain de Marbre - En plus Value - H.T.</i>			1 149,00 €	
1 04	Traitement des maçonnerie				
1 04 1	<u>Elimination de revêtements</u> Elimination des revêtements existants pour mise à nu du support par procédé chimique neutre Grattage lavage pour élimination des déchets	m ²	176,00	20,10 €	3 537,60 €
1 04 2	<u>Reprises des supports</u> Sondage du support Piochage des parties dégradées Les fers d'armatures mis à jour grattés, traités au produit passivant et repoussés Reprises et calfeutrements au mortier époxy	Ens.	1,00		12 962,50 €
1 04 3	<u>Traitement décoratif D3</u> <i>Une couche d'impression</i> <i>Un couche intermédiaire</i> <i>Une couche de finition organique type EDIGRANIT</i> <i>Finition grains de marbre</i>	m ²	176,00	53,20 €	9 363,20 €
	<i>Solution 2 - Finition Talochée</i>				
	<i>Moins value - Solution 1</i>				- 9 363,20 €
	<i>Finition talochée en remplacement de la finition en EDIGRANIT</i>	176	33,80 €	5 948,80 €	
	<i>Solution 2 - Finition Talochée - En moins Value - H.T.</i>			- 3 414,40 €	

Article	QUANTITATIF ESTIMATIF	U	Quantité	Prix Unitaire	Totaux	
1 05	Traitement des appuis et bandeaux					
1 05 1	<u>Nettoyage des parements</u> Lavage à l'eau froide et additionnée d'un détergent suivi d'un rinçage à l'eau clair	ml	31,00	13,80 €	427,80 €	
1 05 2	<u>Reprises des supports</u> Sondage du support Piochage des parties dégradées Les fers d'armatures mis à jour grattés, traités au produit passivant et repoussés Reprises et calfeutrements au mortier époxy	Ens.	1,00		3 111,00 €	
1 05 3	<u>Traitement</u> 1 couche impression résine méthacrylate 2 couches de peinture aux résines méthacrylates Teinte à déterminer dans la gamme du fournisseur	ml	31,00	27,40 €	849,40 €	
1 05 4	<u>Recouvrement aluminium</u> Fourniture et pose de recouvrement en aluminium laqué 15/10ème préalqué et plié à la demande fixé à l'aide de colle spéciale y compris découpe d'ajustage et exécution d'un joint d'étanchéité au mastic souple					
	Bandeau au niveau de l'imposte sur entrée	ml	4,00	65,10 €	260,40 €	
	Bandeau entre RdC et 1er étage	ml	14,00	65,10 €	911,40 €	
	Appuis de fenêtres	ml	64,00	74,40 €	4 761,60 €	
	Terrasse du 8ème étage	ml	16,00	87,20 €	1 395,20 €	
	Terrasse du 9ème étage	ml	20,00	87,20 €	1 744,00 €	
	Acrotère	ml	14,00	87,20 €	1 220,80 €	
1 06	Travaux de peinture					
1 06 1	<u>Traitement des menuiseries anciennes en bois</u> Lessivage pour repeindre Grattage des parties écaillantes 1 couche impression microporeuse Reprise des mastics dégradés Ponçage à sec 2 couches de peinture microporeuse	Porte d'entrée Fenêtres	Un. m ²	1,00 171,00	488,40 € 31,80 €	488,40 € 5 437,80 €
1 06 2	<u>Peinture des ouvrages de serrurerie existants</u> Lessivage pour repeindre Brossage des parties oxydées 1 couche d'antirouille 1 sous couche glycéro antirouille 1 couche de peinture glycéro brillante Teinte foncée à déterminer					

Article	QUANTITATIF ESTIMATIF	U	Quantité	Prix Unitaire	Totaux
	Garde-corps des 2 derniers niveaux Portail Grille sur imposte porte d'entrée	m ² Un. Un.	74,00 1,00 1,00	22,40 € 728,40 € 197,50 €	1 657,60 € 728,40 € 197,50 €
1 07	Travaux de serrurerie				
1 07 1	Dépose des garde-corps existants Transport en atelier 6 Garde-corps de 4,30 m à découper en 2 6 Garde-corps de 2,10 m	Ens.	1,00		Non prévu
1 07 2	Transformation des garde-corps comprenant Découpe et ajustement des existants Fabrication de pattes de fixations sur chaque extrémités Fixation par scellement chimique compris jeu pour dilatation 18 garde-corps de 2,10 m	Ens.	1,00		Non prévu
1 07 3	Finition des garde-corps Décapage de l'ensemble des garde-corps, Sablage polyzinguage thermolaquage RAL 9005 MAT Protection des ensembles laqués 18 garde-corps de 2,10 m	Ens.	1,00		Non prévu
1 07 4	Pose des garde-corps compris réglage, mise en jeu et scellement chimique	Ens.	1,00		Non prévu
1 07 5	Révision du garde-corps du R+8 comprenant Révision sans dépose, nettoyage des parties corrodées, remplacement des métaux hautement corrodés, traitement antirouille des parties traitées	Ens.	1,00		Non prévu
	OPTION : ENTRÉE				
	<i>Châssis fixe avec remplissage en tôle acier décor RYTHMIC CORAIL de chez GANTOIS ou équivalent (selon dessin fournit par vos soins) Finition sablage polyzinguage thermolaquage RAL 9005 à confirmer Dimensions : 3,50 x 0,50 m</i>	Ens.	1,00		Non prévu
	<i>Ensemble châssis vitré "Entrée" Châssis fixe remplissage vitrage feuilleté avec décor intégré dans le vitrage dito imposte Dimensions : 2,10 x 2,00m</i>	Ens.	1,00		Non prévu

Article	QUANTITATIF ESTIMATIF	U	Quantité	Prix Unitaire	Totaux
	<p><i>Ensemble châssis fixe tôlé "Entrée"</i> <i>Châssis fixe remplissage en tôle pleine avec réservation pour le digicode</i> <i>Finition : sablage polyzinguage thermolaquage RAL à confirmer</i> <i>** Repose et branchement du digicode hors lot**</i> <i>Dimensions : 0,450 x 2,00mm</i></p>				
1 07	Ouvrages annexes				
1 07 1	<u>Etanchéité des ouvertures</u> <i>Au pourtour des bâts dormants des ouvertures</i> <i>Façon de joint d'étanchéité au mastic acrylique appliquée au pistolet extrudeur</i>	ml	274,00	5,70 €	1 561,80 €
1 07 2	<u>Travaux divers</u> <i>Les gravois chargés et enlevés aux DP</i> <i>Nettoyages et protections en cours et fin de travaux</i>	Ens.	1,00		918,40 €

1	RAVALEMENT DE LA FAÇADE RUE	H.T. - Solution 1 - Dito Existant	98 507,10 €
---	------------------------------------	-----------------------------------	--------------------

	RAVALEMENT DE LA FAÇADE RUE	H.T. - Solution 2 - Finition Talochée	93 894,30 €
--	------------------------------------	---------------------------------------	--------------------

	RAVALEMENT DE LA FAÇADE RUE	H.T. - Solution 3 - Finition Grain de Marbre	99 656,10 €
--	------------------------------------	--	--------------------

2	RAVALEMENT FAÇADES ARRIÈRES				
2 01	Installation de chantier				
2 01 1	<u>Démarches administratives</u> <i>Démarches administratives pour déclarations préalables de travaux et autorisations de voirie</i>	Ens.	1,00		COMPRIS
2 01 2	<u>Locaux de vie</u> <i>Pose dépose double transport de locaux spécialisés destinés au personnel de chantier</i> <i>Location et maintenance pour la durée du chantier</i> <i>1 bloc sanitaire chimique</i> <i>1 réfectoire vestiaire pour 6 personnes</i> <i>Durée - 4 mois</i>	Ens.	1,00		4 874,80 €
2 01 3	<u>Alimentations</u> <i>Tableau électrique normalisé avec raccordement au services généraux</i> <i>Mise en place d'une prise d'eau à partir d'un robinet de puisage</i>	Ens.	1,00		526,50 €
		Ens.	1,00		147,80 €

Article	QUANTITATIF ESTIMATIF	U	Quantité	Prix Unitaire	Totaux
2 01 4	<u>Panneau de chantier</u> Fabrication et pose d'un panneau de chantier rigide 120 x 120 comportant les noms et coordonnées des intervenants et entreprises	Ens.	1,00		319,40 €
2 01 5	<u>Constats contradictoires</u> Visite des lieux avec huissier façades à traiter Etablissement de constats avant travaux <i>Parois intérieures des appartements jouxtant les façades à traiter</i> <i>Etat des environnements</i>	Ens.	1,00		1 177,00 €
2 02	Echafaudages-Protections				
2 02 1	<u>Echafaudages tubulaires</u> Echafaudages tubulaires de pied Passerelles de travail et échelles de service Garde corps et tous dispositifs réglementaires Filet de protection enveloppant l'échafaudage L'ensemble pour pose dépose double transport <i>Durée - 4 mois</i>	m ²	448,00	38,50 €	17 248,00 €
2 02 2	<u>Compléments divers</u> Certificat de conformité en fin de montage Tous remaniements nécessaires à la demande Rebouchage des scellements au démontage Mise en place d'une plateforme au 1er niveau pour mise en place des cantonnements Protection pare-gravats Protection de la toiture en contrebas	Ens.	1,00		COMPRIS
		Ens.	1,00		COMPRIS
		Ens.	1,00		1 120,00 €
		Ens.	1,00		4 060,00 €
		ml	8,00	42,50 €	340,00 €
		Ens.	1,00	1 218,50 €	1 218,50 €
2 02 3	<u>Mobilisation du matériel</u> <u>Mobilisation de base</u>	Mois	4,00		
	<i>Mobilisation du matériel au delà de la durée contractuelle dans le cas d'évènements indépendants de l'entreprise</i>	Jr	1,00	94,08 €	P.M.
2 02 4	<u>Protection des ouvertures</u> Protection des ouvertures par écrans polycarbonate pour pose dépose et fourniture de matériaux Maintenance pendant toute la durée des travaux	m ²	85,00	7,10 €	603,50 €

Article	QUANTITATIF ESTIMATIF	U	Quantité	Prix Unitaire	Totaux
2 03	Traitement des parements en grès cérame - Solution 1				
2 03 1	<u>Nettoyage des parements</u> Lavage à l'eau froide et additionnée d'un détergent suivi d'un rinçage à l'eau clair	m ²	34,00	13,60 €	462,40 €
2 03 2	<u>Reprise des supports - Estimation 10%</u> Sondage et purge des carreaux décollés, repose de nouveaux carreaux au plus proche de l'existant	Ens.	1,00		4 593,40 €
2 03 3	<u>Barbotine</u> Exécution d'une barbotine sur l'ensemble pour reprise des joints entre carreaux	m ²	34,00	19,80 €	673,20 €
2 03 4	<u>Hydrofuge</u> Application à saturation d'un produit hydrofuge incolore, non filmogène et sans silicone	m ²	34,00	12,40 €	421,60 €
Solution 2 - Finition Talochée					
<i>Moins value - Solution 1</i>					
Lavage à l'eau froide et additionnée d'un détergent suivi d'un rinçage à l'eau clair					
34					
12,80 €					
435,20 €					
Sondage et purge des carreaux décollés compris enduit ciment en reprise					
1					
2 074,00 €					
Surfaçage à l'enduit minéral compatible avec l'existant appliquée en 2 opération					
34					
18,10 €					
615,40 €					
Une couche d'impression					
Un couche intermédiaire					
Une couche de finition talochée					
34					
33,80 €					
1 149,20 €					
Solution 2 - Finition Talochée - En moins Value - H.T.					
- 1 876,80 €					
Solution 3 - Finition Grain de Marbre					
<i>Moins value - Solution 1</i>					
Lavage à l'eau froide et additionnée d'un détergent suivi d'un rinçage à l'eau clair					
34					
12,80 €					
435,20 €					
Sondage et purge des carreaux décollés compris enduit ciment en reprise					
1					
2 074,00 €					
Surfaçage à l'enduit minéral compatible avec l'existant appliquée en 2 opération					
34					
18,10 €					
615,40 €					
Une couche d'impression					
Un couche intermédiaire					
Une couche de finition organique type EDIGRANIT					
34					
53,20 €					
1 808,80 €					
Solution 3 - Finition Grain de Marbre - En plus Value - H.T.					
- 1 217,20 €					

Article	QUANTITATIF ESTIMATIF	U	Quantité	Prix Unitaire	Totaux
2 04	Traitement des maçonnerie				
2 04 1	<u>Elimination de revêtements</u> Elimination des revêtements existants pour mise à nu du support par procédé chimique neutre Grattage lavage pour élimination des déchets	m ²	350,00	20,10 €	7 035,00 €
2 04 2	<u>Reprises des supports</u> Sondage du support Piochage des parties dégradées Les fers d'armatures mis à jour grattés, traités au produit passivant et repoussés Reprises et calfeutrements au mortier époxy	Ens.	1,00		10 370,00 €
2 04 4	<u>Traitement décoratif D3</u> Une couche d'impression Un couche intermédiaire Une couche de finition organique type EDIGRANIT Finition grains de marbres	m ²	350,00	53,20 €	18 620,00 €
	Solution 2 - Finition Talochée				
	<i>Moins value - Solution 1</i>			- 18 620,00 €	
	<i>Finition talochée en remplacement de la finition en EDIGRANIT</i>	350	33,80 €	11 830,00 €	
				- 6 790,00 €	
2 05	Traitement des appuis				
2 05 1	<u>Nettoyage des parements</u> Lavage à l'eau froide et additionnée d'un détergent suivi d'un rinçage à l'eau clair	ml	58,00	13,80 €	800,40 €
2 05 2	<u>Reprises des supports</u> Sondage du support Piochage des parties dégradées Les fers d'armatures mis à jour grattés, traités au produit passivant et repoussés Reprises et calfeutrements au mortier époxy	Ens.	1,00		3 629,50 €
2 05 3	<u>Traitement</u> 1 couche impression résine méthacrylate 2 couches de peinture aux résines méthacrylates Teinte à déterminer dans la gamme du fournisseur	ml	58,00	27,40 €	1 589,20 €

Article	QUANTITATIF ESTIMATIF	U	Quantité	Prix Unitaire	Totaux
2 05 4	<u>Recouvrement aluminium</u> Fourniture et pose de recouvrement en aluminium laqué 15/10ème préalqué et plié à la demande fixé à l'aide de colle spéciale y compris découpe d'ajustage et exécution d'un joint d'étanchéité au mastic souple				
		Appuis de fenêtres Acrotère	ml ml	58,00 17,00	74,40 € 87,20 €
					4 315,20 € 1 482,40 €
2 06	Travaux de peinture				
2 06 1	<u>Traitement des menuiseries anciennes en bois</u> Lessivage pour repeindre Grattage des parties écaillantes 1 couche impression microporeuse Reprise des mastics dégradés Ponçage à sec 2 couches de peinture microporeuse	Fenêtres	m ²	102,00	31,80 €
					3 243,60 €
2 06 2	<u>Aluminium</u> Lessivage des aluminiums compris essuyage à la peau de chamois	ml	108,00	5,60 €	604,80 €
2 07	Ouvrages annexes				
2 07 1	<u>Grilles de ventilation</u> Remplacement des grilles de ventilation	Un.	18,00	38,10 €	685,80 €
2 07 2	<u>Etanchéité des ouvertures</u> <i>Au pourtour des bâts dormants des ouvertures</i> Façon de joint d'étanchéité au mastic acrylique appliqué au pistolet extrudeur	ml	250,00	5,70 €	1 425,00 €
2 07 3	<u>Travaux divers</u> Les gravois chargés et enlevés aux DP Nettoyages et protections en cours et fin de travaux	Ens.	1,00		918,40 €
2	RAVALEMENT FAÇADES ARRIÈRES			H.T. - Solution 1 - Dito Existant	92 505,40 €
	RAVALEMENT FAÇADES ARRIÈRES			H.T. - Solution 2 - Finition Talochée	83 838,60 €
	RAVALEMENT FAÇADES ARRIÈRES			H.T. - Solution 3 - Finition Grain de Marbre	91 288,20 €

Article	QUANTITATIF ESTIMATIF	U	Quantité	Prix Unitaire	Totaux
3	RAVALEMENT DU PIGNON GAUCHE				
	<i>NOTA : Prévu ravalement simultanément à la rue ou à la cour</i>				
3 01	Installation de chantier				Compris Poste 1 ou 2
3 02	Echafaudages-Protections				
3 02 1	<u>Echafaudages tubulaires</u> Echafaudages tubulaires de pied Passerelles de travail et échelles de service Garde corps et tous dispositifs réglementaires Filet de protection enveloppant l'échafaudage L'ensemble pour pose dépose double transport <i>Durée - 4 mois</i>	m ²	157,00	38,50 €	6 044,50 €
3 02 3	<u>Compléments divers</u> Protection pare-gravats Protection de la toiture en contrebas	ml Ens.	2,00 1,00	42,50 € 2 824,20 €	85,00 € 2 824,20 €
3 02 4	<u>Mobilisation du matériel</u> <i>Mobilisation de base</i>	Mois	4,00		
	<i>Mobilisation du matériel au delà de la durée contractuelle dans le cas d'évènements indépendants de l'entreprise</i>	Jr	1,00	32,97 €	P.M.
3 03	Traitements des maçonnerie				
3 03 1	<u>Elimination de revêtements</u> Elimination des revêtements existants pour mise à nu du support par procédé chimique neutre Grattage lavage pour élimination des déchets	m ²	157,00	20,10 €	3 155,70 €
3 03 2	<u>Reprises des supports</u> Sondage du support Piochage des parties dégradées Les fers d'armatures mis à jour grattés, traités au produit passivant et repoussés Reprises et calfeutrements au mortier époxy	Ens.	1,00		5 185,00 €

Article	QUANTITATIF ESTIMATIF	U	Quantité	Prix Unitaire	Totaux
3 03 3	<u>Imperméabilité I3 Finition Talochée</u> Après les travaux préparatoires définis ci-dessus: Rebouchage et pontage des fissures, Une couche de fixateur Une couche intermédiaire Une couche de finition talochée Teinte claire à déterminer				
3 03 4	<u>Recouvrement aluminium</u> Fourniture et pose de recouvrement en aluminium laqué 15/10ème préalqué et plié à la demande fixé à l'aide de colle spéciale y compris découpe d'ajustage et exécution d'un joint d'étanchéité au mastic souple	m ²	157,00	35,70 €	5 604,90 €
3 04	Ouvrages annexes	Acrotère	ml	13,00	87,20 €
3 04 1	<u>Travaux divers</u> Les graviers chargés et enlevés aux DP Nettoyages et protections en cours et fin de travaux	Ens.	1,00		COMPRIS
3	RAVALEMENT DU PIGNON GAUCHE		H.T.		24 032,90 €

RÉCAPITULATIF - TRAVAUX DE BASE

		H.T.	T.V.A. 10 %	T.T.C.
RAVALEMENT DE LA FAÇADE RUE	Solution 1 - Dito Existant	98 507,10 €	9 850,71 €	108 357,81 €
RAVALEMENT FAÇADES ARRIÈRES	Solution 1 - Dito Existant	92 505,40 €	9 250,54 €	101 755,94 €
RAVALEMENT DU PIGNON GAUCHE			24 032,90 €	2 403,29 €
TOTAL		215 045,40 €	21 504,54 €	236 549,94 €

		H.T.	T.V.A. 10 %	T.T.C.
RAVALEMENT DE LA FAÇADE RUE	Solution 2 - Finition Talochée	93 894,30 €	9 389,43 €	103 283,73 €
RAVALEMENT FAÇADES ARRIÈRES	Solution 2 - Finition Talochée	83 838,60 €	8 383,86 €	92 222,46 €
RAVALEMENT DU PIGNON GAUCHE			24 032,90 €	2 403,29 €
TOTAL		201 765,80 €	20 176,58 €	221 942,38 €

Article	QUANTITATIF ESTIMATIF	U	Quantité	Prix Unitaire	Totaux
			H.T.	T.V.A. 10 %	T.T.C.
RAVALEMENT DE LA FAÇADE RUE	Solution 3 - Grain de Marbre		99 656,10 €	9 965,61 €	109 621,71 €
RAVALEMENT FAÇADES ARRIÈRES	Solution 3 - Grain de Marbre		91 288,20 €	9 128,82 €	100 417,02 €
RAVALEMENT DU PIGNON GAUCHE			24 032,90 €	2 403,29 €	26 436,19 €
	TOTAL		214 977,20 €	21 497,72 €	236 474,92 €



CONDITIONS GENERALES DE VENTE - HARMONIE SAS

ARTICLE 1 - OBJET - DEFINITIONS

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « les CGV ») s'appliquent à toute commande conclue entre Harmonie SAS (ci-après « l'Entreprise ») et le Client (communément dénommés ci-après « les Parties »), portant sur la réalisation de prestations et/ou travaux de ravalement, d'étanchéité, d'isolation, de couverture et/ou de rénovation d'ouvrage de bâtiment de quelque nature que cela soit telles que convenues dans la commande. Elles prévalent sur toutes autres conditions générales d'achat (figurant sur tout document, tel qu'un ordre de service, marché de travaux, une facture etc.) émanant du Client ainsi que sur toutes autres conditions générales de vente ou documents similaires antérieurs aux présentes conditions générales.

Les termes identifiés par une majuscule et utilisés dans les présentes CGS ont la signification suivante :

« Contrat » : regroupe les documents listés à l'article 2 des présentes ;

« Client » : personne physique ou morale ayant commandé les travaux, donneur d'ordre ou maître d'ouvrage ;

« Travaux » : l'ensemble des services, prestations, ouvrages, travaux en ce compris les éventuels livrables, devant être fournis par l'Entreprise au Client en vertu de la Commande ;

« Devis » : la proposition technique, commerciale et non fractionnable de l'Entreprise retenue par le Client et sur la base de laquelle, la commande a été passée en vue de la réalisation des Travaux ;

« Commande » : tout document (Ordre de Service, Marché privé de Travaux etc), quel que soit sa forme et son support, établi sur la base du Devis et les éventuelles conditions

ARTICLE 2 - DOCUMENTS CONTRACTUELLES

Le Contrat entre les Parties est formé des documents suivants, qui s'interprètent les uns par rapport aux autres par ordre de priorité décroissante comme suit

1°) la Commande,

2°) le Devis, y compris les CGV qui en font partie intégrante.

Tout commencement d'exécution des Travaux vaut acceptation par le Client des présentes CGV.

Le Contrat ne pourra faire l'objet d'une modification que par accord écrit du Client et de l'Entreprise.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DES PARTIES

3.1 - Obligations communes

Chacune des Parties s'engage à prendre toutes les décisions et/ou approbations lui incombant en vertu du Contrat dans des délais compatibles avec le calendrier des Travaux.

Le non-respect par l'une des Parties des obligations communes, prive cette dernière de toute action en responsabilité à l'encontre de l'autre Partie.

3.2 Obligations de l'Entreprise

L'Entreprise s'engage à exécuter les Travaux conformément au Contrat et à l'état de l'art, dans le cadre d'une obligation de moyen. L'Entreprise prend les engagements suivants:

- prendre en compte les observations raisonnables du Client, le cas échéant représenté par un maître d'œuvre ;
- affecter à la réalisation des Travaux un personnel adapté, qualifié et ayant connaissance des modalités du Contrat ;
- s'assurer, que ses préposés respectent l'ensemble des règles et procédures d'hygiène et de sécurité applicables ;
- respecter l'ensemble des lois et règlements applicables ;
- tenir le Client informé de l'exécution des Travaux conformément aux standards de la profession et répondre à toute question écrite raisonnable du Client pendant l'exécution du Contrat ;
- accomplir les Travaux, explicitement chiffrés dans le Devis et ayant fait l'objet d'une commande expresse, conformément au calendrier prévisionnel convenu entre les Parties, en complète autonomie, l'Entreprise étant libre d'organiser l'accomplissement des Travaux comme elle l'entend et d'établir son propre calendrier de travail étant précisé que les travaux ne pourront démarrer moins de 90 jours après la réception de la Commande ferme ;
- Accomplir tous travaux supplémentaires, à condition d'avoir fait l'objet d'une Commande préalablement devisée par l'Entreprise ;
- Garantir (i) la régularité de sa situation et de celle de ses sous-traitants, au regard, des articles L.8221-1 et s du Code du travail relatifs au travail dissimulé et (ii) exécuter les Travaux avec le concours de salariés employés de façon régulière au regard des articles L.3243-1 et s, L.1221-10 et s et L.1221-13 et s du Code du travail.

3.3 Obligations du Client

Le Client s'engage à collaborer de bonne foi avec l'Entreprise, tout au long de l'exécution des Travaux, à lui communiquer, dans des délais appropriés, toutes les informations et précisions techniques nécessaires à la réalisation des Travaux.

Le Client garantit l'exactitude, la précision, l'exhaustivité et la disponibilité juridique des informations et données transmises à l'Entreprise, notamment dans les spécifications (cahier des charges, CCTP, étant réaffirmé que seules les spécifications expressément reprises dans le Devis sont opposables à l'Entreprise et feront l'objet d'une exécution). Il appartient au Client de prendre toutes les dispositions utiles pour faciliter les interventions de l'Entreprise pendant toute la durée des Travaux, à savoir notamment :

- désigner pour la durée des Travaux, un unique représentant qualifié ayant la responsabilité de prendre ou de faire prendre toute décision au nom du Client ;
- assurer la disponibilité, la coopération de son personnel ou de tout tiers désignés par le Client pour le représenter ;
- fournir à l'Entreprise l'ensemble de la documentation, des données, informations et supports nécessaires à l'exécution des Travaux dans le respect des échéances convenues ;
- accomplir et obtenir toutes les autorisations légales, réglementaires et/ou administratives nécessaires à l'exécution des Travaux (notamment mais pas seulement, Déclaration Préalable, autorisation voies etc) ;
- répondre favorablement aux demandes d'agrément de sous-traitance sous réserve d'objections raisonnables et circonstanciées formulées par le Client dans un délai maximum de 10 jours calendaires à compter de la réception de courrier recommandé de l'Entreprise demandant ledit agrément ;
- mettre à la disposition des préposés de l'Entreprise, un local chauffé et éclairé à destination de vestiaire, des toilettes, un point d'eau et un autre local servant de lieu de stockage. A défaut, l'Entreprise se verrait dans l'obligation de louer des toilettes chimiques, ou bungalow qui seraient automatiquement refacturés au Client ;
- Tout retard ou difficulté imputable au Client dans l'exécution de ses obligations ou d'une difficulté dans l'exécution de ses propres prestations déchargerait l'Entreprise des engagements pris, aux termes du Contrat, dont l'exécution serait entravée directement ou indirectement par ledit retard, notamment en ce qui concerne la mise à disposition de ses équipes et le respect des délais. Tout coût supplémentaire généré par ce retard ou cette difficulté sera pris en charge par le Client.
- Tout événement extérieur à l'Entreprise ou imputable au Client imposant la suspension des travaux, pourra donner lieu à l'application de pénalités d'un montant de 2€ HT/ semaine et par mètres carrés d'échafaudage.

ARTICLE 4 - SITUATION DU PERSONNEL AFFECTE A L'EXECUTION DES PRESTATIONS

Dans le cadre de l'exécution des Travaux, l'Entreprise garde en toutes circonstances l'autorité hiérarchique et disciplinaire sur son personnel dont elle assure également la gestion administrative, comptable et sociale. Seul le représentant désigné de l'Entreprise sera habilité à donner des instructions aux préposés de l'Entreprise, lesquels restent en toutes circonstances placés sous sa subordination exclusive.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE - HARMONIE SAS

ARTICLE 5 - INCIDENCES FINANCIERES

5.1 - Prix

Le prix des Travaux est précisé dans le Devis puis confirmé au stade de la Commande. Les prix mentionnés s'entendent nets, sans escompte et hors taxes. Les Prix sont établis selon la date de valeur figurant en fin de devis. Ils sont valides trois mois. La facturation des Travaux sera établie sur la base de situations mensuelles ou de tout autre document attestant de l'exécution des Travaux.

5.2 - Conditions de règlement

Sauf disposition particulière prévue au Contrat, les factures sont payables par virement ou chèque bancaire selon les modalités suivantes :

* Une 1ère échéance de :

- 30% du montant de la Commande à régler à la signature de celle-ci par le Client pour les Commandes dont le montant total est inférieur à 100.000 € HT;
- 10% du montant de la Commande à régler à la signature de celle-ci par le Client pour les Commandes dont le montant total est supérieur à 100.000 € HT.

* En cours d'exécution, sur situation mensuelle payable à 30 jours date de facture ;

* Le solde exigible à la réception payable à 30 jours date de facture.

S'agissant du cas spécifique des travaux complémentaires, ils sont payables selon les modalités suivantes :

* 40% à la Commande ;

* le solde à la réception des travaux.

En cas de retard de paiement (ou tout autre manquement à ses obligations) par le Client, l'Entreprise est autorisé à suspendre immédiatement les Travaux sans formalité. Sans préjudice des autres droits ou recours dont l'Entreprise est susceptible de disposer, si le Client omet de payer à échéance, les sommes dues porteront intérêts de plein droit et sans mise en demeure préalable taux d'intérêt applicable au refinancement de la BCE majoré de 10 points de pourcentage (art L.441-6 Code de Commerce). En outre et conformément aux dispositions légales, en cas de retard de paiement, le Client sera de plein droit débiteur, à l'égard de l'Entreprise, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 2.000 €.

Dans tous les cas de figure, tout retard de paiement a pour effet de décaler d'autant, le calendrier d'exécution. Conséquemment, aucune pénalité de retard ne pourra être prononcée par le Client nonobstant toute disposition contraire et de surcroît, les éventuelles charges supplémentaires exposées par l'Entreprise en liaison avec le décalage (notamment location d'échafaudages ou autres équipements de chantier) seront refacturées au Client.

Aucun escompte n'est accordé au titre d'un paiement anticipé

De convention expresse, l'Entreprise pourra toujours opérer, à due concurrence, la compensation entre les sommes dues au Client et les sommes dues par ce dernier. Toutes les prestations commencées avec l'accord exprès ou tacite du Client doivent être réglées sans qu'il soit possible d'opposer l'absence de Commande ou de contrat.

ARTICLE 6 - CLAUSE DE REVOURE

Si par suite de circonstances survenant après la signature du Contrat, l'économie de celui-ci ou, plus généralement, l'équilibre qu'il instaure entre les Parties se trouvait modifié au point de rendre son exécution préjudiciable pour l'Entreprise, cette dernière aurait seule la faculté de solliciter le Client pour que soit déterminée, d'un commun accord, la solution la plus adaptée pour faire disparaître le déséquilibre constaté. Si les parties ne parvenaient pas à trouver cette solution, l'Entreprise aurait la possibilité, de faire appel aux bons offices d'un tiers, choisi d'un commun accord, ou à défaut, désigné par procédure en référé par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris.

ARTICLE 7 - ACCEPTATION - RECEPTION DES TRAVAUX - TRANSFERT DES RISQUES

À l'achèvement des Travaux, l'Entreprise en fera notification au Client qui disposera d'un délai de 5 jours ouvrés pour procéder aux opérations de réception contradictoire. Ces opérations doivent impérativement être organisées avant le démontage des échafaudages. La levée de réserve s'il y a lieu, interviendra au plus tard 15 jours après la visite de réception et sera signifié au Client par courrier recommandé AR.

Dans tous les cas de figure, sauf disposition particulière prévue au Contrat, la réception définitive et sans réserve sera réputée prononcée à la première en date des échéances suivantes (i) le complet règlement des Travaux, (ii) la prise de possession des ouvrages par le Client ou (iii) le silence gardé par le Client pendant cinq (5) jours suivant la notification de fin de Travaux par l'Entreprise.

ARTICLE 8- CONFIDENTIALITE

L'Entreprise s'engage à conserver strictement confidentiels, les données, informations et documents concernant le Client de quelque nature qu'ils soient économiques, techniques, commerciaux auxquels le Prestataire aurait pu avoir accès tant au cours des études préalables à la signature des présentes qu'au cours de leur exécution.

L'Entreprise prendra toutes mesures nécessaires auprès de son personnel et auprès des entreprises auxquelles elle aura recours dans le cadre de l'exécution du Contrat, afin de conserver le caractère confidentiel desdits documents, informations, données, procédures, instructions, programmes, formules techniques et concepts.

L'Entreprise s'engage notamment à en limiter la diffusion aux seuls membres de son personnel et de ses sous-traitants qui en auront besoin aux fins d'exécuter le présent Contrat.

De la même façon, le Client reconnaît qu'il aura accès au cours du Contrat à des informations confidentielles fournies par l'Entreprise, et être informé des conséquences graves qu'aurait la transmission de ces informations à des tiers, notamment à d'autres sociétés commerciales. Le Client s'engage à considérer comme strictement confidentielles toutes les informations de quelque nature qu'elles soient, sur quelque support qu'il soit, relatives à l'Entreprise, à ses produits, ses services, ses prix, livrables, outils et/ou à ses méthodes commerciales, qu'il aura recueillies directement ou indirectement à l'occasion du Contrat.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITE - ASSURANCES

La responsabilité de l'Entreprise, à raison de tout dommage résultant de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de ses obligations au titre du Contrat, d'une faute ou d'une rupture de Contrat est expressément encadrée par les dispositions des articles 1792 et s du Code civil. La responsabilité de l'Entreprise ne peut être engagée en cas d'un quelconque manque à gagner, perte de clientèle et/ou de toute perte similaire, réduction de profit ou chiffre d'affaires, atteinte à la réputation, perte de contrat ou de prospects commerciaux, réduction d'économies projetées. De plus la responsabilité de l'Entreprise ne peut être engagée en cas de dommage indirect ou immatériel de quelque nature que ce soit subi par le Client. Chaque Partie déclare avoir souscrit auprès d'une compagnie notoirement solvable les polices d'assurance nécessaires à la couverture des risques de son activité et s'engage à les maintenir en vigueur pendant toute la durée des Travaux.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE - HARMONIE SAS

ARTICLE 10 - FORCE MAJEURE

La responsabilité de chaque Partie sera dégagée dans le cas où il lui deviendrait impossible d'exécuter une partie ou la totalité de ses obligations en raison de la survenance d'événements ou d'incidents échappant à son contrôle qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, et présentant le caractère de la force majeure tel qu'habituellement retenu par la jurisprudence. Les Parties conviennent de façon expresse de conférer les effets de la force majeure aux événements listés ci-après : les grèves totales ou partielles, internes ou externes à l'entreprise, lock-out, intempéries, épidémies, blocages des moyens de transport ou d'approvisionnement, pour quelque raison que ce soit, incendies, tempêtes, attentats, inondations, dégâts des eaux, blocages des télécommunications empêchant l'exécution normale des présentes. Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation par une des Parties est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résiliation du contrat.

ARTICLE 11 - RESILIATION DU CONTRAT

En cas de manquement par le Client à l'une de ses obligations, au titre du Contrat, auquel il n'a pas été remédié dans un délai de huit (8) jours calendaires suivant la réception d'une mise en demeure dûment circonstanciée, adressée par lettre RAR, le Contrat pourra être immédiatement résolu par l'Entreprise selon les dispositions des articles 1229 et suivants du code civil, sans autre formalité et sans préjudice de toute réclamation ou action ultérieure dont le Prestataire pourrait se prévaloir. En cas de résiliation unilatérale et sans juste motif du Contrat par le Client, le montant total du marché restera acquis à l'Entreprise.

ARTICLE 12 - LOI APPLICABLE - JURIDICTION

Le Contrat sera régi par le droit français.

Tout différend entre les Parties relatifs à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et la résiliation du présent Contrat (ou de l'une quelconque de ses clauses), que les Parties ne pourraient pas résoudre amiablement, relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.

ARTICLE 13 - CLAUSES DIVERSES

13.1 Indépendance des clauses

Si l'une quelconque des clauses des présentes CGV devait être frappée de nullité ou déclarée inapplicable pour quelque cause que ce soit, les autres clauses resteront néanmoins en vigueur et les Parties se rapprocheront pour arrêter, de bonne foi, les amendements nécessaires.

13.2 - Interprétations- Renonciation

Les têtes d'articles qui figurent dans les présentes CGV ne peuvent, en aucune façon être interprétées comme définissant, modifiant, limitant ou élargissant le domaine ou l'étendue des stipulations desdites CGV.

Toute tolérance quant aux obligations respectives des Parties ne peut être interprétée comme une renonciation à un droit, ni constituer d'effet juridique.

Date de valeur de notre étude : 25/01/2022

TVA :

Les prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de la remise de l'offre.

Toute variation ultérieure de ces taux sera répercutée sur nos prix à la date de facturation.

Afin de bénéficier du taux de TVA en vigueur, le bien immobilier doit être construit depuis plus de deux ans et sa surface à usage d'habitation doit être au moins égale à 50 % de sa surface utile totale.

Vous devrez en outre joindre à votre commande une attestation sur l'honneur stipulant que votre bien remplit ces deux conditions.

Législation du travail :

En vertu du code du travail, le client doit mettre à la disposition de nos compagnons un local vestiaire, un local de stockage et un sanitaire.

Si toutefois notre client ne pouvait mettre à notre disposition l'un de ces éléments, l'entreprise serait dans l'obligation d'effectuer un devis pour leur mise en place.

Echafaudages :

Les durées de location indiquées correspondent au temps nécessaire à l'exécution de nos travaux.

Tout dépassement dû à l'utilisation par des entreprises tierces des matériels en place fera l'objet d'une facturation à un tarif forfaitaire journalier.

Conditions générales :

Cf. verso de notre page de garde.

QUALIFICATIONS DETENUES PAR L'ENTREPRISE HARMONIE

L'entreprise HARMONIE est titulaire du label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)

2121 - Ravalement en maçonnerie - Patrimoine bâti

2132 - Enduits - Patrimoine bâti

2181 - Restauration maçonnerie du patrimoine ancien

2183 - Restauration pierre de taille et maçonnerie du patrimoine ancien

3151 - Eléments accessoires de couverture (Technicité courante) - Patrimoine bâti

3152 - Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) - Patrimoine bâti

3161 - Revêtements de balcons et accessoires en plomb (Technicité courante) - Patrimoine bâti

3212 - Etanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité confirmée)

3271 - Tôle d'acier nervurée (TAN) avec étanchéité en membrane à feuille (Technicité courante)

3281 - Supports bois et dérivés avec étanchéité

3421 - Imperméabilisation des façades - Classe I1, I2, I3 (Technicité courante)

3431 - Etanchéité des façades - Classe I4 (Technicité courante)

6111 - Peinture et ravalement (Technicité courante) - Patrimoine bâti

6121 - Ravalement en peinture - Patrimoine bâti

7131 - Isolation thermique par l'extérieur (Enduit sur isolant)

